Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2024
Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19h38, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominatif des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.
Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahinaise AZOUZA, Caroline BREBANT, Florian CHABOD, Frédéric DO CABO, Karine GRUBSKI, Anne ONUFRYK, Emilie DORR
Excusés avec pouvoir : Jean-Michel ROBERT pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Rosine GRANDIN pouvoir à Annick LEFEZ, Caroline BREBANT pouvoir à Latifa HASNI jusqu'à son arrivée.
Excusés : Sylvie FERRETE LOPES
Absents : William MAYEUX

A été désigné comme secrétaire de séance Daniel DERNIAME, qui l'a accepté.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Introduction de M. le Maire :**

Le précédent conseil s'est tenu le 28 mars, il a été suivi de deux bureaux municipaux, les 4 avril et 6 mai.

Plusieurs manifestations se sont déroulées durant cette période : dans le cadre de la commémoration des 80 ans des bombardements s'est tenue une conférence qui a rassemblé beaucoup de monde et qui a été très appréciée, avec l'intervention d'un professeur.

Deux informations : une pièce de théâtre qui sera jouée, le 15 juin à la Galerie du Front de Taille par les élèves du collège des Bourgognes avec Mme MARGUERIT, leur professeur. Cette représentation est déjà complète, nous avons demandé une deuxième représentation qui se déroulera le 16 juin.

Le 08 mai s'est tenue la commémoration avec une participation élevée des enfants qui ont chanté. Une fête patriotique respectée.

Nous avons à l'entrée de la mairie une cloche, qui était la cloche de l'ancienne mairie de Saint-Maximin. La mairie était située près de l'église avant d'être détruite. La mairie actuelle était une école de filles jusqu'en 1944. Nous proposons de mettre un petit habitacle pour accueillir et protéger la cloche à l'emplacement de l'ancienne mairie avec un texte explicatif.

M. KOTUSIK souhaite connaître la matière dont est faite la cloche, car il craint des vols.

M. le Maire : elle est en fonte. Nous faisons restaurer 1 tableau d'une grande qualité et il faut bien se douter que les vols dans les églises existent. Nous pourrions demander à faire l'habitacle de telle façon que nous ne puissions plus sortir la cloche c'est-à-dire qu'on met la cloche et ont construit l'habitacle autour. Nous souhaitons une inauguration officielle la deuxième semaine de septembre.

Mme GRUBSKI : c'est une très bonne idée car cela fait partie du patrimoine et c'est bien que les gens qui circulent puissent découvrir les lieux.

M. le Maire : cela sera intégré dans le parcours du souvenir qui partirait du troglodyte, traverserait la ville avec la maison de la pierre et passerait également par la place de l'église où il y aura le baraquement souvenir pour repartir vers le musée des bombardements.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'installation de la cloche sur le lieu de l'ancienne mairie. Nous allons demander à l'un de nos employés, qui a remporté le concours de sculpture l'année dernière, de faire les plans.

La brocante traditionnelle du handball club.

M. BEGHIN : la brocante a rassemblé 150 exposants et vu la présence de beaucoup de visiteurs.

2 goûters d'anciens se sont tenus :

- ⇨ Un goûter qui s'est tenu à Chantilly, la commune nous a aimablement mis à disposition une grande salle. Nous avons eu une visite des grandes écuries avec quelques démonstrations équestres et un repas auquel la maire de Chantilly nous a rendu visite.
- ⇨ Hier, il était prévu de faire un repas d'anciens dans le parc Dorneau, mais nous avons constaté que le temps était dégradé donc nous avons effectué un repli dans la salle Aragon. Avec une centaine de personnes présentes, c'était un moment convivial.

Dans le cadre des réussites :

1. Le ciné-buffet d'Histoires de vies : avec 90 personnes. Le thème de la projection était : des photos aériennes avant / après.
2. Le bouquet provincial qui s'est tenu dimanche dernier : beaucoup de personnes sont venues, 280 compagnies d'archers étaient présentes, c'est un événement national de dimension exceptionnelle.

Nous tenons à féliciter tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette grande manifestation, les associations, la gendarmerie, les pompiers, le curé et surtout les services.

Mme SVITEK : je souhaite qu'il y ait un bilan financier de cette manifestation.

M. le Maire : il n'y a pas eu d'investissement direct.

Nous avons effectué l'achat de gilets fluorescents pour un coût de 300 € et il y a eu les heures de travail du personnel.

Mme ONUFRIK : cette manifestation se déroule depuis 700 ans.
Un seul incident a été déploré : une ambulance a dû intervenir car une femme enceinte a perdu les eaux.

Une information : dans la nuit de lundi à mardi, un incendie très important s'est déroulé au garage BMW, 86 véhicules ont brûlé, un grand nombre de pompiers et les gendarmes ont été mobilisés. Il s'agit apparemment d'un acte criminel.

Toutes les manifestations passées et à venir ont nécessité des réunions de préparation :

- Séjour des anciens à Figueiro Dos Vinhos, la fête de la pierre avec le concours de sculpture amateur ainsi qu'un groupe folklorique de jeunes qui seront hébergés chez l'habitant.
- La venue de jeunes de Figueiros Dos Vinhos et Perkata un programme a déjà été travaillé. Le chanter CONCORDIA, qui se déroulera jusque fin juillet, au « jardin de la tranchée », avec la réalisation d'une barrière de sécurité et de toilettes sèche pour enfants.
- Le passage de la flamme olympique qui se déroulera à Creil, le 18 juillet. Il y a le Relais de l'ACSO dans ses 11 villes, le 02 juin sur 60km. Les personnes peuvent choisir le retour avec des bus.
- Le concours des balcons et jardins fleuris dont le jury est composé de Jacky CHERFILS, Karine GRUBSKI et Annick LEFEZ.
- Il y a aussi la préparation du semestriel de septembre à janvier 2025.
- Les services ont été sollicités pour la préparation de la fête communale ce week-end, avec le défilé le samedi soir et le dimanche la course cycliste. Il y a un renouvellement des attractions. Et une réception des forains ce samedi matin à 11 heures.

M. le Maire : j'insiste sur la nécessité d'avoir rapidement les comptes-rendus des copils.

Une rencontre est prévue avec Tables communes concernant la restauration collective.
Le groupe de travail sur le reste à vivre s'est réuni et propose un réajustement qui devrait être soumis au prochain Conseil Municipal.

Un habitant a été expulsé, ce qui a fait beaucoup de bruit. Son suivi est assuré par la sous-préfecture et le service social.

Nous avons un dossier qui reste toujours bloqué : celui de la publicité extérieure.

Concernant l'opération cœur de ville (1ère phase), nous avons eu le dernier achat qui a été réalisé par l'EPFLO. L'EPFLO est un organisme qui achète pour le compte de la commune. Nous allons pouvoir retravailler sur le dossier.

Une question épineuse : la commune souhaite vendre le bar tabac. La problématique est la suivante : la mairie est propriétaire des locaux et les personnes qui occupent les locaux sont propriétaires du fonds de commerce. Nous avons une proposition qui a été faite mais hors délais de la part du locataire. Nous avions mis le montant à 320.000€ (estimation des domaines). Nous proposons de céder aux locataires

actuels pour un montant de 300 000 € en tenant compte des travaux qu'ils ont dû effectuer.

M. KOTUSIK : avec les taux d'intérêts qui augmentent, cela va être très compliqué, donc je donne mon accord.
Mme ONUFRIK : quels frais d'avocat évoquez-vous ?
M. le Maire : y aura des frais de notaire, mais si nous souhaitons casser le bail nous aurons des frais d'avocat puisqu'il y aura sûrement une procédure judiciaire qui sera entamée.
Mme SVITEK : il s'agit d'un bâtiment que nous avions acheté 400 000 € donc ceci sera une vente à perte.
M. le Maire : ce bâtiment a été dégradé par le précèdent locataire. Il y a des problèmes de moisissure, d'humidité, etc.
M.KOTUSIK : la commune a une part de responsabilité. Dans le projet « cœur de ville » ce bâtiment n'avait pas vocation à rester une surface commerciale.
Mme ONUFRIK : pourquoi ce bâtiment avait-il été acheté ?
M. le Maire : ce bâtiment avait été acheté pour maintenir le café dans la commune. Il y a un temps où il avait été envisagé de le transformer en logements.
M. DO CABO : l'estimation des domaines était d'environ 300 000 €. Il est judicieux de le vendre à ce prix.
M. MASSY : je suis d'accord avec cette proposition qui est jugée raisonnable. Le bâtiment est insalubre à l'étage. Nous ne trouverons pas d'acheteur à un prix plus élevé.

Des réparations ont été faites notamment sur la toiture et plusieurs fois mais celle-ci arrive en fin de vie donc il y a des fuites.

Le Conseil Municipal approuve la vente du bâtiment à la majorité, par 20 voix « pour », une voix « contre » (Mme SVITEK) et deux abstentions (Mmes ONUFRIK et DORR).

Travaux :
2ème phase de l'éclairage public : la première partie a concerné la ZAET, maintenant il s'agit de la rue du jeu d'arc et de la rue Dewaële avec l'enfouissement de tous les réseaux. Ces travaux sont en cours.
L'entretien des espaces verts a été un peu délaissé suite au bouquet provincial.
Avancement de l'étude pour l'agrandissement du cimetière, un géomètre est passé,
Remise en état des aires de jeux (11 secteurs) + création d'une aire de jeux à la crèche (185000€). Cela faisait partie de la liste des projets. Il faut savoir que si nous faisons la remise en état, nous ne pouvons pas faire d'autres projets dans l'immédiat.
Mme ONUFRIK : est-ce qu'il s'agit de tout faire d'un coup ?
M. le Maire : oui il s'agit de tout faire.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, par 21 voix « pour » et une voix « contre » (Mme ONUFRIK) le principe de remise en état des 11 secteurs de jeux. Il faudra veiller à un entretien régulier.

M. le Maire : l'ACSO a un fonds de concours et nous souhaitons l'utiliser pour ce projet d'aires de jeux.
M. KOTUSIK : donc c'est bien le projet de la route de Creil qui est retardé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande du fonds de concours de l'ACSO.

Le feu tricolore au hameau des Haies va être réparé prochainement

Concernant la sécurité :
Mise à jour des extincteurs, blocs de secours : cela sera réglé dans l'année.
Eglise : travaux importants sur les murs, pas d'explication, travail fait par les services, début juillet réinstallation du tableau restauré dans l'église.

M. DERNIAME : concernant la sécurité, il y a un réel problème concernant les coussins berlinois qui ont été réinstallés : les véhicules, même les bus, slaloment pour les éviter.
M. MASSY : pourquoi les avoir décalés ?
M le Maire : il y a un problème de vitesse. Plusieurs riverains nous ont signalé le fait que les véhicules entrent dans la ville sans ralentir alors qu'il y a un passage pour piétons.
Mme SVITEK :il y a le même problème au niveau de l'église. Il faut verbaliser !
M le Maire : nous pouvons rajouter deux coussins berlinois, cela nous coûtera un peu d'argent mais nous ne ferons pas autre chose.

M. BEGHIN : revient sur le tableau, il faudrait savoir où l'installer.
M. le Maire : l'emplacement a déjà été choisi.
M. MASSY : concernant l'assurance, y a-t-il prise en compte du tableau ?
M. le Maire : Comment estimer un tableau selon l'époque ? Nous allons revoir avec notre assurance.

Félicitation à l'urbanisme, concernant l'adressage. Le gouvernement a obligé les communes à certifier les adresses des administrés. La poste nous demandait un prix très élevé, le service urbanisme s'en est chargé.

Relance du bâtiment souvenir.

Proposition de recruter deux jeunes de la commune : un jeune pour les espaces verts (fin BTS), et un concitoyen qui travaillait chez Gamm Vert, David Foucry

Parmi les événements à venir, il y a notamment le recrutement des jobs d'été, la journée UNIDAY de l'Unicef qui aura lieu au parc Dorneau, la course cycliste lors de la fête communale, la fête de la pierre qui se tiendra le jour des élections européennes, le 14 juillet avec un feu d'artifice, le voyage des séniors qui aura lieu le 29 juin à Amiens (les élus sont tous invités mais il faut vous inscrire).

Avis et décisions

❖ Administration générale :

- Tirage au sort des jurés d'assises ; 6 personnes doivent être désignées. Les personnes désignées sont tirées au sort sur la liste électorale, au hasard, les personnes de moins de 23 ans doivent être écartées :
  - ⇒ Mylène Derache
  - ⇒ Aurélie Gaubert
  - ⇒ Marlène Cherfils

⇒ Suzanne Delayen
⇒ Nadia Zaaraoui
⇒ Mohammed Aberdane

- Modification des statuts de l'ACSO : proposition d'ajout, au titre des compétences supplémentaires, de la compétence « Pilotage et gestion du service Carrefour de femmes » ; il s'agit d'offrir un service dédié aux femmes notamment pour lutter contre les violences faites aux femmes, etc.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, par 22 voix « pour » et une abstention (Mme BREBANT), la modification des statuts de l'ACSO.

- Proposition d'adhésion au groupement d'achat du SE60 pour le gaz et l'électricité ; le SE60 nous propose d'adhérer au groupement d'achat qui permet d'obtenir des prix plus intéressants au niveau de l'énergie.

Mme BREBANT informe que l'ACSO vient de signer son adhésion au SE60.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement d'achat du SE60.

- Demandes d'adhésion au SE60 ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'adhésion de deux intercommunalités.

- Demande d'adhésion de la commune de Montreuil à « Tables communes » : Anciennement SIRESCO, il s'agit du prestataire qui livre les repas de la cantine. Pour toute demande d'adhésion de nouvelles communes, toutes les communes adhérentes sont obligées de délibérer pour les autoriser à adhérer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune de Montreuil.

- Proposition d'adhésion au SMOTHD pour la vidéoprotection : celui-ci propose de nous apporter conseil et informations.

Mme ONUFRIK : nous avons déjà une vidéo-protection ? Il s'agit d'une dépense supplémentaire ?
M. le Maire : oui, effectivement mais c'est une vidéo-protection que nous gérons nous-mêmes. Il s'agit d'un conseil en matière de vidéoprotection et qui va nous aider aussi à améliorer entretenir la vidéo-protection.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, par 22 voix « pour » et une abstention (Mme ONUFRIK), l'adhésion au SMOTHD pour la vidéo-protection.

- Droit de regard de la commune sur les projets de division d'immeuble ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'une obligation de déclaration préalable à toute division d'immeuble.

- Police de la publicité extérieure :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la conservation de la police de la publicité extérieure par la commune.

- Ressources Humaines :
  - Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un poste de rédacteur territorial ; il faut créer un poste de rédacteur car nous avons une employée qui a réussi le concours et elle occupe actuellement un poste qui n'est pas un poste de rédacteur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du poste de rédacteur territorial.

- Demande d'accord de principe pour les recrutements temporaires strictement nécessaires aux sessions d'été de l'ALSH et du service jeunesse.

M. le Maire : Je voudrais qu'on réfléchisse car la question se pose pour toutes les sessions de l'ALSH et du PAJ. Il faut prendre une décision de principe. Pour toute l'année. Le nombre d'enfants que l'on reçoit au centre de loisirs est une prévision. Je demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les animateurs en conséquence tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à procéder aux recrutements nécessaires pour chaque session de l'ALSH et du service jeunesse.

- Finances :
  Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la grille tarifaire présentée.

- Convention avec ELAN CES : il s'agit d'un organisme associatif qui travaille avec l'OPAC de l'Oise. C'est un chantier d'insertion ouvert à toute personne quel que soit son âge. Ils interviennent avec un nombre d'heures définies et chaque année nous devons renouveler cette convention. Ils interviennent essentiellement sur l'espace aux alentours des HLM puisque c'est un contrat avec l'OPAC. Il serait souhaitable que des personnes de la commune participent.

Mme ONUFRIK : pourquoi nous payons ce qui doit être payé par l'OPAC ?
M. le Maire : non, ils entretiennent les espaces communaux mais pas seulement le patrimoine de l'OPAC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec ELAN CES.

- Proposition d'utilisation du fonds de concours de l'ACSO pour l'amélioration des aires de jeux pour enfants ; déjà évoqué en introduction.

- Subventions pour des associations ;
  Gallic Brothers :

M. le Maire : chaque année ils préparent une manifestation nommée Run. Ils nous demandent chaque année une subvention exceptionnelle afin de mener à bien ce projet. Je vous rappelle que cette association est de Saint-Maximin, ce sont des motards, et ils ont un centre d'accueil afin d'aider les enfants qui ont été maltraités en les initiant à la mécanique et autres. Traditionnellement, nous leur accordons une subvention donc on vous propose de leur accorder une somme de 500 €.
Mme BREBANT : tous les ans il y a le vote de subventions aux associations, or tous les ans ils demandent une subvention exceptionnelle. Pourquoi ne pas intégrer cette manifestation dans leur demande de subvention ?
M. le Maire : ils ne peuvent pas l'intégrer puisqu'ils ne savent pas si chaque année ça va être maintenu. Nous avons dans le budget des subventions régulières et des subventions exceptionnelles. C'est le premier adjoint qui a demandé à ce que ce soit mis dans les subventions exceptionnelles.
M. DERNIAME : je suis d'accord avec Mme BREBANT pour que ce soit intégré dans leur programme pour l'année.
M. CHERFILS : cela fait quand même deux années de suite qu'ils demandent une subvention exceptionnelle donc le mieux est de l'intégrer dans leurs dépenses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide d'un montant de 500 €.

Picardie Faune Sauvage : cette association a pour vocation de porter secours aux animaux sauvages de la région et de les soigner. À la suite de l'abattage de sangliers par les louvetiers, cette association est intervenue pour capturer les marcassins qui erraient dans la commune. Elle sollicite donc une subvention d'un montant de 1500 € pour l'aider à son fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, par 22 voix « pour » et une abstention (M. CHABOD), le versement d'une subvention à hauteur de 500 €.

- Aides pour des voyages scolaires : c'est un principe pour les collégiens et lycéens de Saint-Maximin, lorsque l'établissement où ils sont scolarisés organise une sortie ou un voyage, nous accordons une subvention de 20 % du prix pour apporter une aide aux familles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les aides pour les voyages scolaires et le principe afin de ne pas avoir à chaque conseil municipal à délibérer.

- Services techniques et urbanisme : sujets évoqués lors de l'introduction
  - Point sur les travaux en cours ou à venir ;
  - Information sur la certification des adresses.

- Culture / Sport / Enfance / Jeunesse :
  - Proposition d'intervention artistique sur le thème du harcèlement ;
    Nous avons deux propositions : une intervention sous forme d'un spectacle mais aussi une proposition d'intervention auprès de nos animateurs. Globalement la volonté est de bien marquer les esprits par rapport au développement du harcèlement lié à l'utilisation des réseaux.

M. BEGHIN : Le service culturel a été contacté par la compagnie Diptyque Théâtre, dans le cadre du projet "Plaines d'automne", un programme culturel de la DRAC Hauts-de-France. La compagnie propose dans ce cadre une pièce qui s'appelle *Le 20 Novembre*, qui traite de la thématique du harcèlement scolaire - notamment le cyber harcèlement - et qui s'adresse à un public d'adolescents à partir de 15 ans et de parents. La représentation est un

monologue sous le format d'un « live » Instagram, à suivre par chacun sur son smartphone, suivi d'un échange avec deux intervenants formés au sujet.

Mme BREBANT : nous avons parlé plusieurs fois du sujet et je trouve que c'est une bonne façon de faire car il faut faire prendre conscience aux harceleurs que ce qu'ils font c'est du harcèlement. Mais par contre fin juin c'est demain et je pense qu'au niveau de la communication il va falloir être très « agressifs ».

Mme SVITEK : un samedi dans le mois de juin, voire le dernier samedi.

Mme HASNI : nous devrons relayer auprès des services et de nos partenaires mais nous devons veiller à ce que la date soit la plus optimale possible car, lorsque nous regardons le calendrier, nous avons beaucoup d'événements au mois de juin.

Mme AZOUZA : fin juin beaucoup de jeunes sont en examen et partent juste après leurs examens.

M. le MAIRE : il faut réfléchir sur le principe et trouver une date. Il faut décider sur le principe de savoir si on adhère ou pas à cette manifestation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de cette manifestation.

- Suite donnée à la proposition de formation des animateurs présentée par une association : la proposition est de former nos animateurs sur le sujet de la maltraitance

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de formation.

- Point sur les nombreuses manifestations à venir (informations déjà évoquées dans l'introduction)
  - ⇨ UNIDAY de l'UNICEF,
  - ⇨ Fête communale,
  - ⇨ Fête de la pierre,
  - ⇨ Jumelage dont information sur le voyage des anciens au Portugal,
  - ⇨ Chantier CONCORDIA,
  - ⇨ Festivités du 14 juillet,
  - ⇨ Concours des balcons et jardins fleuris,
  - ⇨ Passage de la flamme olympique dans l'ACSO le 18/07,
  - ⇨ Fête de la rentrée.
  - ⇨ Festival Sud Oise sur Scène : approbation à l'unanimité

Questions Diverses :

M. le Maire : le nouveau médecin arrivera entre le mois de juillet et le mois de septembre. Il semble qu'il ait l'intention de construire une maison de santé avec d'autres collègues. Des travaux d'embellissement du cabinet ont été effectués en accord avec lui. Par contre, nous n'avons pas encore la date précise de son installation.

Mme BREBANT : « Choc des savoirs » : une journée morte est organisée dans l'Education Nationale car l'État souhaite faire des groupes de niveau (les meilleurs avec les meilleurs éléments). Il souhaite également faire passer un mini examen en fin de CM2 et les élèves de troisième qui n'ont pas le brevet ne pourront pas aller au lycée. Il serait judicieux de voter une motion contre étant donné que nous sommes une ville amie des enfants.
M. le Maire propose de voter cette motion au prochain Conseil Municipal du mois de juillet.

Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole au public.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H53.